

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 19 JUIN 2023

N° OM19062302
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 13/06/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux 36
Nombre de votants : 21

Nombre de présents : 19
Nombre de oui : 21

PRESENTS : Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Anthony GRIMAUD, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Adeline AUBERGER (pouvoir à Alain SCHMUTZ), Franck JAUD, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Lionel GAZEAU), Christophe PRIOU, Anne ROY, Daniel DRAPEAU, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DECHETS 2022-2032

Monsieur le Président informe que lors de la réunion plénière du Comité Syndical du 20 mars, le diagnostic et les pistes d'optimisation concernant la future organisation du service déchets ont été présentés par le cabinet Environnement et Solutions.

Le COPIL s'est réuni le lundi 3 avril. A l'issue de la réunion, les pistes d'optimisation envisagées sont :

- Suppression de la C1 estivale (demande de modification de l'arrêté préfectoral en cours)
- Collecte en apport volontaire des ordures ménagères et des emballages (au besoin par avenant en cours de marché)
- Biodéchets
 - compostage individuel (étude de la possibilité de permanences)
 - compostage partagé (si usagers porteurs)
- Accès déchèteries (travail sur la grille tarifaire à venir)
 - Evolution des règles d'accès (nombre de passages inclus à l'abonnement, tarif)
 - Renforcement des contraintes pour les professionnels (recensement préalable à faire par le SCOM)
- Communication en déchèterie :
 - Mise à jour en haut de quai
 - Communication sur filières Responsabilité Elargie du Producteur/stockage

Les pistes d'optimisation non retenues sont :

- Conteneurisation des emballages
- consignes des emballages dans service public
- Biodéchets
 - collecte en abri bac pour les particuliers
 - collecte des gros producteurs non obligatoire
- Déchèterie professionnelle sur site de Chantonnay

Une communication est prévue à la rentrée à destination des Communautés de Communes, des professionnels et des particuliers notamment concernant les biodéchets.

Le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), approuve le Schéma Directeur Déchets 2022-2032.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20/06/2023
ID : 085-258500651-20230620-OM19062302-DE

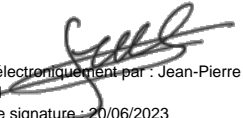
Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre MALLARD


Signé électroniquement par : Jean-Pierre
Mallard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Président du SCOM Est
Vendéen

Yannick SOULARD


Signé électroniquement par : Yannick
Soulard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Vice-président du SCOM Est
Vendéen


La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.